

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-177
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : DOMAINES
DE COMPETENCES
PAR THEMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Sous matière :
POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-
LOGEMENT

OBJET :
OPERATION «
CŒUR DE VILLE
N°2026-10 » - AIDE
A L'IMPLANTATION
COMMERCIALE –
ATTRIBUTION DES
AIDES POUR
L'ACQUISITION DE
MOBILIER DE
TERRASSE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 23 JUIN 2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 23 JUIN 2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **02 JUL. 2026**

Séance du Conseil Municipal du lundi 29 juin 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne,
KICKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, ESCAFRE
Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT Gérard, GIRY
Christophe, LAMMOGLIA Éric, PERLES Bruno, DE
ALMEIDA Marie, GAÏANI Audrey, CHANCROGNE Maëva,
MONDRAGON Gérard, MOUTON Jean-Baptiste,
DERKAOUI Calvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

VIALARET Max donne pouvoir à GAÏANI Audrey,
PERRIN Afaf donne pouvoir à GIRAL Hélène,
FERNANDEZ Sandrine donne pouvoir à DERKAOUI Calvin,
CADEL Fabien donne pouvoir à MONDRAGON Gérard,
FONTÈS Audrey donne pouvoir à MOUTON Jean-Baptiste.

Absent : ESTRADÉ Quentin.

Secrétaire : KICKOFF Gladys.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le

ID : 011-211100763-20260629-DB2026177-DE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place des aides à l'implantation commerciale destinées à encourager l'installation et la reprise de commerces en cœur de ville (secteur rue Gambetta, place de Verdun et rue du 11-Novembre).

Les modalités d'attribution de cette aide ont été définies sur la base de critères établis dans le règlement d'attribution de l'aide à l'implantation commerciale (aide aux loyers), approuvé par délibération du Conseil Municipal n° 2023-75 du 28 mars 2023, complété par la délibération n°2024-222 du 7 octobre 2024.

Dans le cadre de sa politique de soutien au commerce de proximité et à l'embellissement des espaces publics, la Commune a instauré, par délibération n° 2026-14 du 26 janvier 2026, une aide complémentaire destinée à l'acquisition de mobilier de terrasse (tables, chaises, parasols, ...). Après avis du Comité de sélection, cette aide peut être attribuée à

hauteur de 80 % des dépenses éligibles, dans la limite de 5 000 € HT.

Monsieur le Maire indique que le comité de sélection des aides à l'implantation commerciale s'est réuni le 11 juin 2026 pour examiner les demandes de paiement d'aide déposées par :

- Mme ANTOINE Mathilde – E.I. « MIAW » - Salon de thé félin et ludique « MIAW » au 3 Place de Verdun
- M.CAZABAN Louis et Mme AUZIAS Astrid – S.A.R.L AUZIAS CAZABAN - Atelier glacier « Glaces Félicie » au 26 bis Place de Verdun
- Mme LION Marine – S.A.S.U. « Grimoire & Chaudron » - Café littéraire au 42 Place de Verdun

Le mobilier acquis par ces commerçants étant conforme au règlement d'attribution ainsi qu'aux devis préalablement validés, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions correspondantes, pour un montant total de **7 813,31 Euros**, conformément au tableau annexé. Ce qui porte le montant total des subventions payées en 2026 à **11 666.13 Euros** (4 dossiers).

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 26 Juin 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

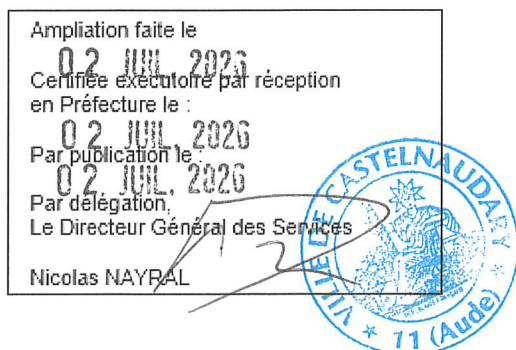
ATTRIBUE au vu des dossiers de demande de paiement déposés, les subventions au titre de l'aide à l'acquisition de mobilier de terrasse, pour un montant total de 7 813,31 Euros, conformément au tableau annexé ;

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget 2026 de la Commune (Opération 9006 : Aménagement urbain - article 20 421 : subvention d'équipement).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 29 Juin 2026

Le Maire,



Philippe GREFFIER